



République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Compte rendu de la réunion du 6 décembre 2025

Commission Finances- Affaires générales-emploi-Dév éco et agriculture

*Présents Mesdames Audrey Deluen, Colette Lemaire ; Messieurs Didier Bée, Bruno Helleboid et Didier Delattre,
Séverine Pontus secrétaire de mairie.*

1. Prévision atterrissage budget 2025

Par rapport à 2024 le résultat comptable prévisionnel (**comptes arrêtés au 5 décembre avec aucune facture en attente de paiement**) est en nette amélioration aussi « l'atterrissage 2025 » s'établirait comme suit :

SIMU ATERRISSAGE BUDGETAIRE 2025 au 5/12/2025				
Habitants en 2025 =1.112				
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Chap	Dépenses	Chap	Dépenses	
11	360 000,00			
12	354 000,00	40	0,00	
14	5 000,00	41	12 200,00	
65	60 000,00	16	65 293,88	
66	23 000,00	21	67 000,00	
67	0,00	23	42 000,00	
68	0,00			
S/T	802 000,00	S/T	186 493,88	
Chap	Recettes	Chap	Recettes	
13	0,00	21	0,00	
42	0,00	40	0,00	
70	130 000,00	Régies	41	11 600,00
73	36 000,00	Impôts	10	135 300,00
731	424 000,00	Impôts	13	85 965,30
74	318 000,00			
75	60 380,00	Locs		
76	0,00			
77	2 145,00			

78	0,00			
S/T	970 525,00		S/T	232 865,30
R	168 525,00			46 371,42
2024	17 078,00		2024	115 483,00

Au-delà de cette bonne prévision du résultat comptable il a été présenté à la commission une nouvelle analyse financière (actualisation des précédentes).

Analyse démontrant la bonne **trajectoire financière** de la commune.

Rétrospective 2013-2025

Les comptes et chiffres décrits à cette analyse sont conformes en tous points aux comptes administratifs annuels et aux comptes de gestion du trésorier de la DGFIP. Ces documents officiels soumis au contrôle de la légalité (État) ont tous été validés et n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Pour l'année 2025 ont été pris en compte les éléments comptables arrêtés au 5 /12/2025 et pris en compte par le trésor public, puis pour le reste de l'exercice budgétaire (jusqu'au 31/12/2025) il a été procédé à une estimation prudente au regard des dépenses engagées ou restant à engager.

Après le résultat définitif 2025, il conviendra de réactualiser cette analyse, dans tous les cas, meilleure encore que celle figurant ci-dessous.

Légende :

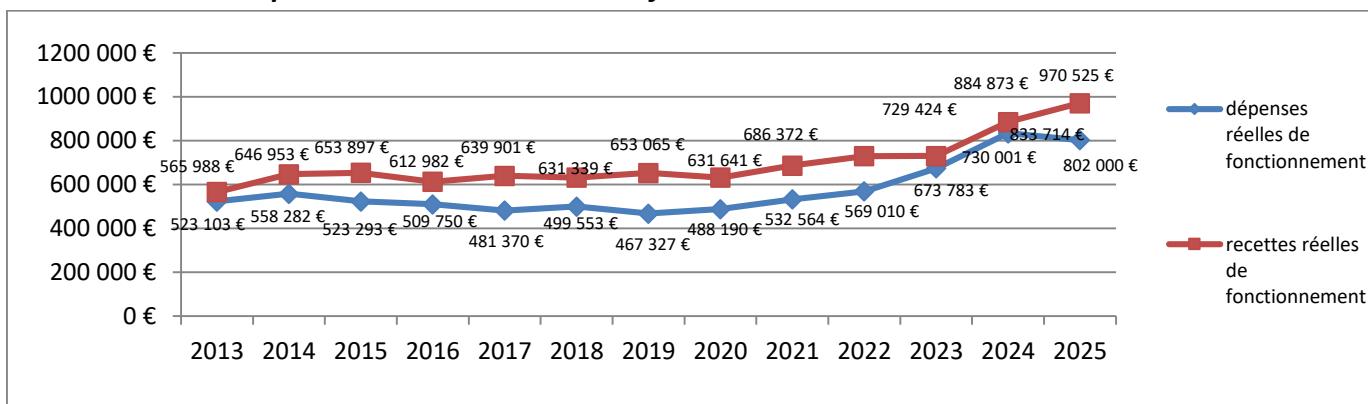
DRF = dépenses réelles de fonctionnement

RRF = recettes réelles de fonctionnement

I. La section de fonctionnement (grandes masses)

Le produit des cessions, qui améliore artificiellement l'analyse financière, a été retraité.

■ *Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement*



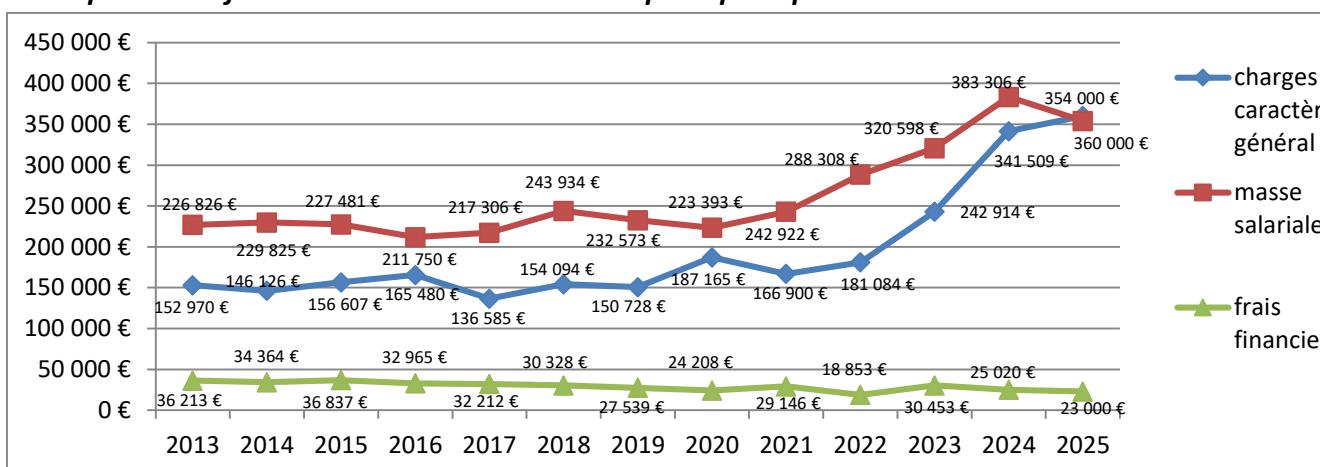
Depuis 2014, la trajectoire entre recettes et dépenses traduit une gestion saine (les recettes toujours supérieures aux dépenses), marquée par une amélioration significative du niveau d'épargne dégagé de la section de fonctionnement : 42 k€ en 2023 contre 160 k€ en 2022, avec un pic à 185 k€ en 2019.

Par rapport à 2013 les recettes réelles de fonctionnement (565.988 €) ont évolué régulièrement pour atteindre 884.873 € en 2024 (soit un différentiel de + de 55%).

Pendant la même période les dépenses de fonctionnement sont passées de 523.103 € en 2013 à 833.714 € en 2024 (soit un différentiel de + de 59%). Comme pour toutes collectivités, l'évolution des dépenses est supérieure à celle des recettes mais ici de manière maîtrisée.

En effet, après deux années délicates en 2023-2024, liées à une hausse soutenue des dépenses (hausse des prix, augmentation structurelle des charges, gestion des inondations ...) entraînant une contraction du niveau d'épargne à 56 k€ (2023) puis 51 k€ (2024) la situation financière s'améliore de manière significative en 2025. Les efforts de gestion, notamment en frais de personnel, permettent de réduire les dépenses réelles de 4% entre 2024 et 2025.

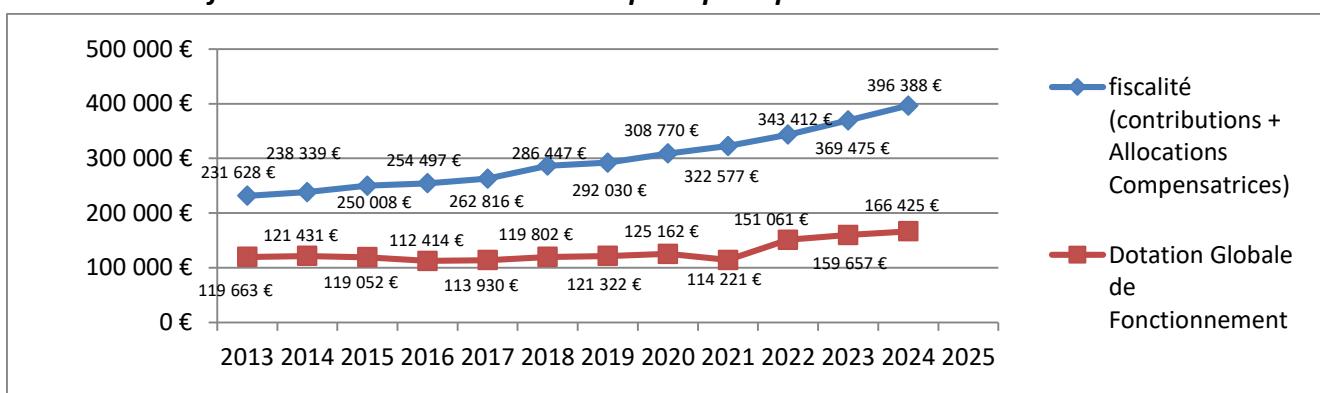
▪ *Les dépenses de fonctionnement : évolution des principaux postes*



On observe une certaine stabilité des frais généraux et de la masse salariale jusque 2020, avec ensuite une reprise plus soutenue de ces postes, notamment en 2023 (recrutement d'un cadre B, frais liés aux inondations...). A noter les diverses mesures de l'État qui se sont imposées à toute collectivité les 2 dernières années, en plus du glissement vieillesse technicité : revalorisation du point d'indice (+3.5% en juillet 2022) augmentation de la valeur du point (+1.5% en juillet 2023) et de la cotisation CNRACL. En 2025, on observe une baisse significative des dépenses de personnel : - 8% par rapport à 2024.

Les frais financiers connaissent une baisse significative : 36.213 € en 2013 contre 23.000 € en 2025 (soit plus de 57 % de baisse)

▪ *Les recettes de fonctionnement : évolution des principaux postes*



Malgré un léger repli en 2016/2017, la dotation globale de fonctionnement de la commune est globalement dynamique depuis 2013. La composante « solidarité rurale » (DSR) est multipliée par 3 sur la dernière décennie. Rappelons que la commune a passé le cap des 1.000 habitants.

On peut aussi souligner la forte dynamique de la fiscalité directe locale, impactées par la hausse de la population et le dynamisme des bases, sans augmentation des taux.

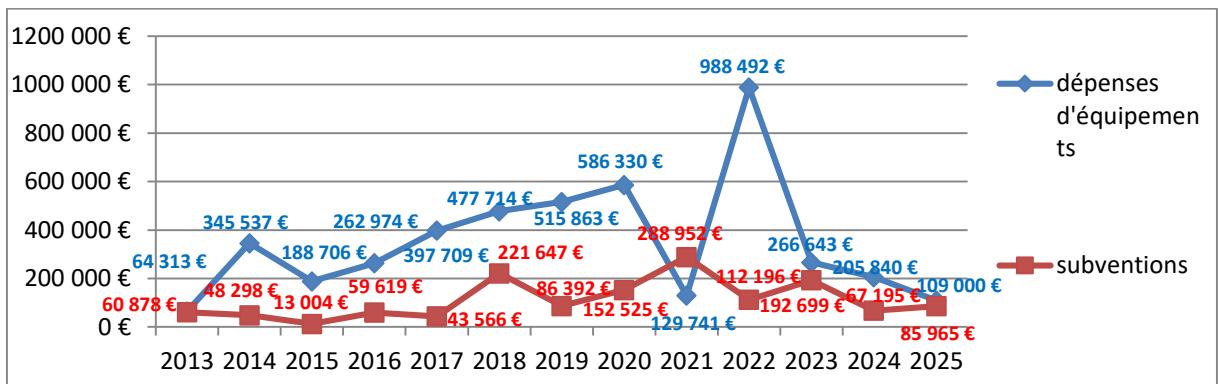
Entre 2013 et 2023, la commune a enregistré 213 nouveaux résidents, soit + 24%

Taux de la fiscalité directe locale 2024 (stables depuis 2013)

Taux en 2024	Zudausques	Villes de même strate 2024
Taxe d'habitation	14.85%	14.13%
Taxe sur le foncier bâti	40.78%	35.43%
Taxe sur le foncier non bâti	49.63%	43.97%

II. La section d'investissement

▪ Les dépenses d'équipements et leur financement



De 2014 à 2019 le montant total des dépenses d'équipement s'élève à **2.188.503 €**.

De 2020 à 2025 le montant total des dépenses d'équipement s'élève à **2.286.046 €**

De 2014 à 2019 les dépenses d'investissement s'élèvent à **2.919 895 €**

De 2020 à 2025 les dépenses d'investissement dépasseront les **3.084.455 €**

Pour mémoire de 2008 à 2013 le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **1.410.000 €**

La collectivité accroît son volume annuel investi (dépenses d'équipement en hausse continue depuis 2015 sauf 2021 (année post covid) tout en maîtrisant son recours à l'emprunt.

De manière générale, la collectivité est agile en matière de co-financement (subventions), ce qui permet d'investir en limitant le recours à l'emprunt (4 emprunts depuis 2014).

Quatre emprunts depuis 2014 :

- 2015 : 140.000 € (Travaux voiries Audenthun-Lilas)
- 2018 : 100.000 € (Travaux église du centre)
- 2020 : 160.000 € (Travaux rue de la mairie)
- 2022 : 300.000 € (Travaux route de Licques)

Au regard de l'important investissement consacré en 2022 pour le chantier de rénovation et de sécurisation de la route de Licques depuis 2023, la commune a baissé le rythme des investissements. Pour autant, des projets importants ont été réalisés :

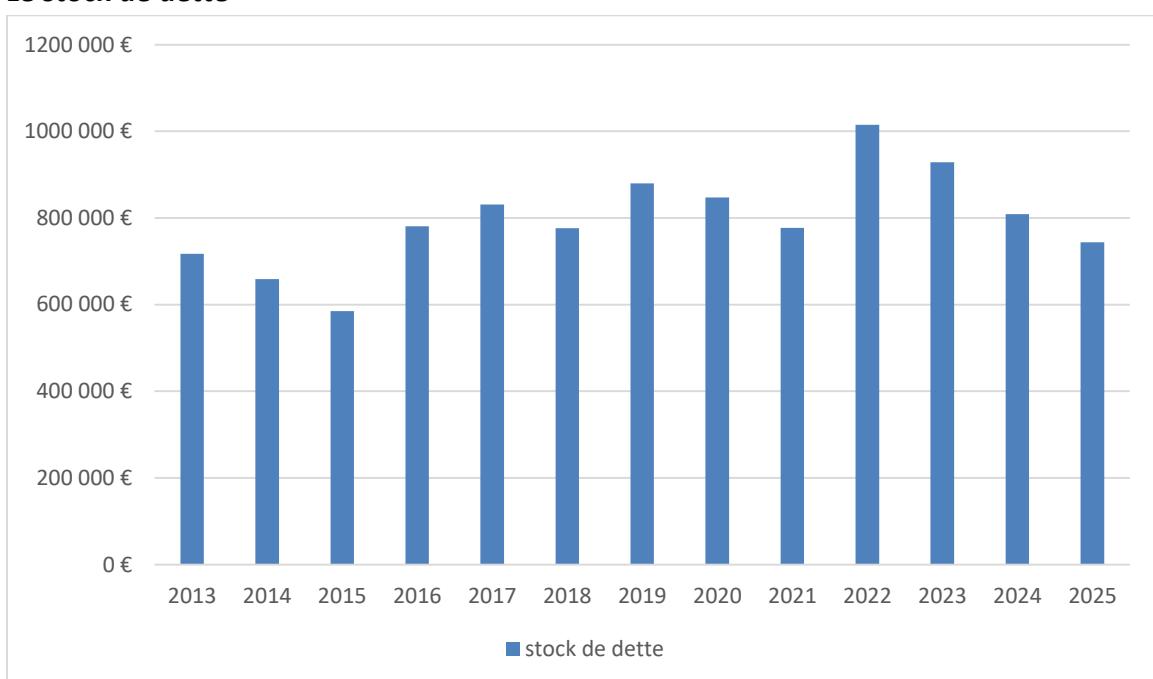
- Les travaux post inondations sur le complexe sportif et de loisirs Jean Guy Wallemme,
- La réfection totale de la rue du blanc Pays,
- La réalisation d'un local pour accueillir une micro-crèche.

L'année 2025 marque une temporalité plus modeste en dépenses (109.000 €), tout en percevant le solde des subventions des années antérieures (85.965 €).

Pour la troisième année consécutive cela permet de ne pas recourir à l'emprunt en 2025 et ainsi améliorer le ratio de désendettement.

III. La dette

■ Le stock de dette



■ Le remboursement annuel de la dette

Capital de la dette/année	2013	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement	64 174 €	62 993 €	70 925 €	62 675 €	86 458 €	73 206 €	65 294 €

■ La dette par habitants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
nombre d'habitants	870	891	898	905	910	923	934	960	987	1035	1083	1091	1091
dette/habitants	824 €	740 €	652 €	863 €	913 €	841 €	942 €	882 €	787 €	980 €	857 €	742 €	682 €

■ Pour mémoire : préconisations DGFIP

- Taux d'endettement = dette/ RRF

Indicateur volumétrique d'endettement, un taux de 100% signifie que la dette représente une année de recettes de la collectivité.

Valeur cible < 100%

- **Capacité de désendettement = dette/épargne brute (en années)**

Mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Indicateur synthétique déterminant le nombre d'années théorique qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser le capital de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

0-8 ans : **zone verte (valeur cible)**

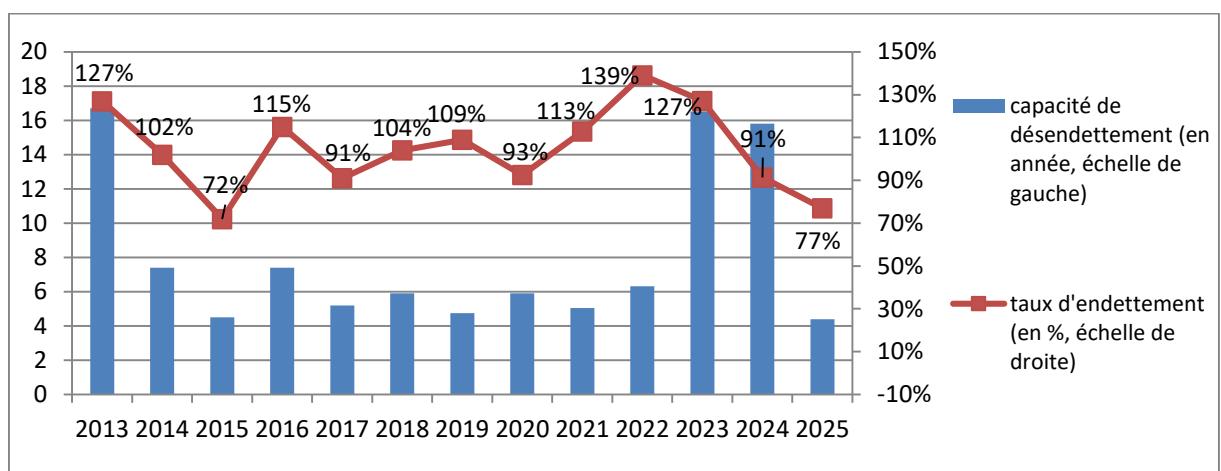
8-12 ans : zone médiane

12-15 ans : zone orange (vigilance)

>15 ans : **zone rouge** (mesures correctrices à apporter pour diminuer le ratio)

- **Les ratios**

Évolution de la capacité de désendettement et du taux d'endettement



La capacité de désendettement reste sous les 8 ans préconisés entre 2014 et 2022. Impacté par la pression sur les dépenses (frais généraux liés aux inondations, et de personnel) le niveau d'épargne se contracte et impacte défavorablement le ratio de désendettement en 2023 et 2024.

Une situation normalisée en 2025 (sans évènement exceptionnel) permet une restauration de l'autofinancement et une amélioration du ratio de désendettement.

L'année 2025 marque le retour à une situation plus conforme : une capacité de désendettement inférieure à 5 années et un taux d'endettement de 77% (un taux inférieur à 100% est préconisé).

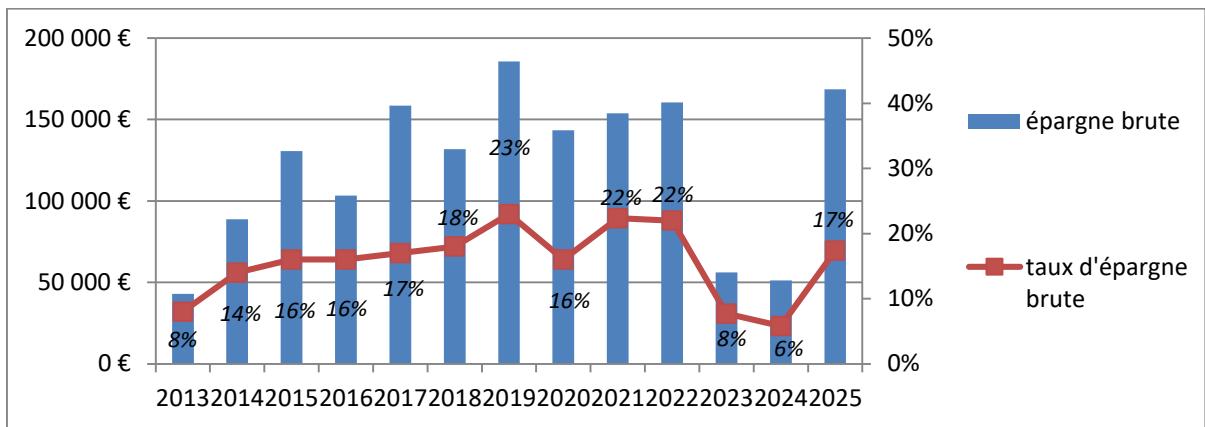
Les ratios 2025 repassent donc en « zone verte ».

Entre 2013 et 2025 la dette par habitant a baissé de 20%.

La restauration du niveau d'épargne (diminution des dépenses réelles de fonctionnement et/ou hausse des recettes réelles de fonctionnement) permet de revenir sous le seuil des 8 ans préconisé.

IV. Les soldes d'épargne

- **Épargne brute**



Le niveau d'épargne brute est globalement en constante amélioration entre 2014 et 2019. Malgré un choc en 2020 (période covid), le niveau d'épargne reste constant jusqu'en 2022.

Puis, en 2023, on observe un resserrement de l'autofinancement, ne représentant plus que 6% des recettes réelles de fonctionnement fin 2024.

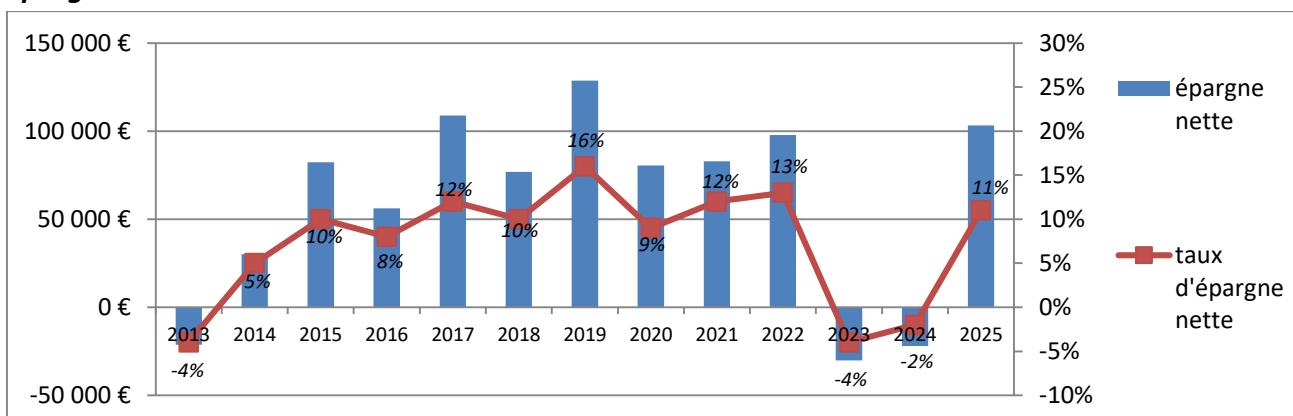
L'année 2023 marquait un tournant avec un repli net de l'épargne brute, porté par une tension sur les dépenses liées aux inondations et au personnel (décisions de l'État : hausses des cotisations, de la valeur du point d'indice, refonte des grilles... et aux recrutements). Lenteur des retours de subventions au regard du vote des budgets de l'État (instabilité politique)

Une cible à 10% est préconisée par la DGFIP.

En 2025, les efforts de gestion associés à une dynamique des recettes (bases fiscales, régies et loyers) sans augmenter la pression fiscale, permettent de restaurer l'autofinancement à un niveau historiquement élevé : **168 k€, soit 17% de taux d'épargne brute.**

*Traduction de l'évolution des DRF et des RRF => amélioration de l'autofinancement brut
Pour mémoire : épargne brute = RRF – DRF, valeur cible > 10%*

■ Épargne nette



Épargne nette = épargne brute – remboursement annuel du capital de la dette.

Elle correspond au solde d'épargne final, déduit du remboursement de la dette.

Supérieure à 8% entre 2015 et 2022, avec un pic à 16% en 2019, l'épargne nette subit une nette baisse en 2023, impacté par la dégradation de l'épargne brute.

Négative en 2023 et 2024, une cible à minima positive était préconisée.

Dans le sillage de l'épargne brute, en 2025 il y a un net regain du niveau d'épargne nette (103.229 €).

La capacité de désendettement reste sous les 8 ans préconisés entre 2014 et 2022. Impacté par la pression sur les dépenses (frais généraux liés aux inondations, et de personnel) le niveau d'épargne se contracte et impacte défavorablement le ratio de désendettement en 2023 et 2024.

Une situation normalisée en 2025 (sans évènement exceptionnel) permet une restauration de l'autofinancement et une amélioration du ratio de désendettement.

L'année 2025 marque le retour à une situation plus conforme : une capacité de désendettement inférieure à 5 années et un taux d'endettement de 77% (un taux inférieur à 100% est préconisé).

Les ratios 2025 repassent donc en « zone verte ».

La restauration du niveau d'épargne (diminution des dépenses réelles de fonctionnement et/ou hausse des recettes réelles de fonctionnement) permet de revenir sous le seuil des 8 ans préconisé par la DGFIP.

2. Point sur PPI

Il est procédé à un point sur la révision du PPI adopté lors du dernier conseil.

En plus des projets figurant au PPI il est listé d'autres travaux à programmer :

- Mise en œuvre d'allées dans le cimetière du centre,
- Terminer la réhabilitation des voiries communales (Chemin du moulin, des marronniers et du bois),
- Voir l'affaissement des palplanches sises sous la butte derrière l'église du centre

3. Point sur dossiers de subventions

Mme la secrétaire de mairie informe la commission que seul le solde de la subvention CD 62 lié au « dispositif inondation » reste à solliciter après décompte du cumulé récemment perçu (/80%).

Le Vice-Président de la commission,
Bruno Helleboid

Le maire,
Didier Bée

